

Saint-Lô, le 13 février 2014

Le président du conseil général

à

Monsieur le président - Lucien POIROT
Bureau du port
Place Auguste Contamine
50550 SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

**PÔLE "DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE"**

*Direction des mobilités et
de l'exploitation portuaire*

Service de l'exploitation portuaire

Affaire suivie par : Philippe CHARPENTIER

T. 02 33 05 99 92

F. 02 33 05 90 41

Courriel : philippe.charpentier@manche.fr

N/Réf : 2014-016-SEP-PC/SLB

Objet : port de St Vaast la Hougue, CLUPP

Monsieur le président,

Par courrier en date du 7 janvier 2014 vous me faites part de vos remarques sur le fonctionnement du conseil portuaire du port de SAINT-VAAST-LA-HOUGUE. En particulier, vous estimez que les membres élus, pour représenter la plaisance aux conseils portuaires, ne sont pas assidus et représentatifs de cette activité. A ce titre, vous souhaitez que l'Association Usagers du Port de Plaisance de St-Vaast (AUPPSV), que vous présidez, y soit représentée.

Je vous précise que le Département de la manche, mène, depuis les lois de décentralisation de 1984, une politique volontariste de restauration, de conservation et de mise en valeur du patrimoine portuaire départemental, dans les 14 ports départementaux, tout en s'attachant à informer et communiquer régulièrement, avec tous les usagers des différentes activités (pêche, plaisance, commerce), au travers des deux conseils portuaires organisés annuellement, dans chacun des ports.

Les membres de ces conseils portuaires sont élus conformément aux dispositions réglementaires du code des ports maritimes. Ainsi, pour le port de SAINT-VAAST-LA-HOUGUE les dernières élections ont eu lieu le 18 novembre 2010 et ont abouti à la nomination des différents membres pour une durée de 5 ans soit jusqu'à la fin 2015. En conséquence, il convient donc d'attendre cette échéance et les résultats des prochaines élections qui seront organisées par mes services pour que des représentants de votre association puissent y participer après avoir été élus.

En ce qui concerne le déroulement des derniers conseils portuaires, sur SAINT-VAAST-LA-HOUGUE, je vous indique que le quorum réglementaire a toujours été atteint et qu'aucun n'a été annulé pour absence de membre.

POUR NOUS ÉCRIRE

Conseil général de la Manche
50050 SAINT-LÔ CEDEX
T. 02 33 055 550

manche.fr

MANCHE DURABLE 

Par ailleurs, vous sollicitez une réunion du CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents des installations Portuaires de Plaisance) je vous informe qu'il sera organisé en fin de l'année 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil général
Pour le président et par délégation
Le directeur
des mobilités et de l'exploitation portuaire


Olivier LEMAIGNEN

Copie à :

- M. Erick BEAUFILS - PDG de la SPL de Saint-Vaast-la-Hougue
- M. Jean LEPETIT – conseiller général du canton de Quettehou
- Mme Françoise NOEL - Directrice de la SPL de Saint-Vaast-la-Hougue
- APN